

# Votre chat, hors-la-loi malgré lui?



**Stériliser votre chat  
est obligatoire.**



## Stérilisation obligatoire

Les chats se reproduisent à une vitesse exponentielle. La reproduction peut atteindre 5 000 chatons en 5 ans à partir d'un seul couple. Malheureusement, ces chats sont souvent condamnés à une vie d'errance et souffrent de famine, de maladies et blessures non-soignées ce qui peut mener à une fin de vie prématurée. On déplore de nombreux abandons de chatons et une surpopulation des refuges pour animaux.



**En Région bruxelloise, pour éviter ces situations malheureuses, il est obligatoire de faire stériliser son chat.**

La stérilisation de votre chat doit être effectuée avant ses 6 mois. L'âge idéal pour le faire se situe entre 5 et 6 mois. Si votre chat a plus de 5 mois lorsqu'il arrive en Région bruxelloise, vous avez alors 30 jours pour le faire stériliser.

**Ne faites pas de votre chat un hors-la-loi et ne risquez pas de recevoir**

**une amende de minimum 200 € !**

Il est probable que votre commune participe aux frais de stérilisation. Renseignez-vous auprès d'elle.

Pour en savoir plus sur la stérilisation des chats, visitez [environnement.brussels](http://environnement.brussels)



## Indentification obligatoire

Depuis le 1er juin 2023, l'obligation d'indentification s'étend désormais à tous les chats déjà en Région bruxelloise. Votre chat doit être identifié avant d'avoir atteint 12 semaines et, en tout cas, avant son acquisition. Si vous avez importé votre chat de l'étranger, vous devez le déclarer dans les 8 jours suivant son arrivée, via CatID.



**Une amende de 100€ minimum est prévue en cas de non-respect de cette obligation.**

Il est probable que votre commune participe aux frais d'indentification. Renseignez-vous auprès d'elle.

### Une aide en cas de perte

L'indentification de votre chat implique la pose d'une puce électronique sous sa peau par un vétérinaire. Cette puce contient vos coordonnées et des informations sur la stérilisation de votre chat. Elle est enregistrée dans une base de données centrale. La puce est de la taille d'un grain de riz et ne cause pas de douleur à votre animal de compagnie. Elle fournit des informations précieuses pour aider à retrouver votre chat en cas de perte ou de fugue.

N'oubliez pas de mettre à jour vos données en cas de déménagement ou de changement de responsable.

Pour en savoir plus sur l'indentification des chats, visitez [catid.be](http://catid.be)

